



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la réunion du vendredi 18 mars 2011

Ordre du jour

- I - Informations diverses
- II - Organisation du personnel communal et du transport scolaire
- III - Modification du PLU
- IV - Siden-Sian
- V - Prochains rendez-vous

Ouverture de séance à 20h00

I. Informations diverses

■ Manifestations

- **Samedi 21 mai 2011 à 17 heures** Remise des Insignes de Chevalier de l'Ordre du Mérite à Madame LEPOTIER en présence de Monsieur JEAN MICHEL BERARD, Préfet de Région
- **Samedi 28 mai 2011** Inauguration du chemin de randonnée « LES 4 SAISONS », projet mené par la classe de CM2 de l'école Publique. 9 heures : Découverte du chemin ; 11H30 : Inauguration

■ Point sur les travaux

- **Eglise** : Démarrage de la 1^{ère} tranche (grotte et chœur) du chantier le 4 avril 2011. Durée prévisionnelle 9 mois. Une réunion d'informations aux paroissiens va être organisée. Aux travaux initialement prévus vient s'ajouter la réparation du plafond de la nef « côté hommes » car il y a urgence.
- **Ecole** : un appel d'offres est en cours pour la pose de placoplâtre et la peinture des murs intérieurs côté cour

■ Subvention

Une subvention a été obtenue pour l'achat de cinémomètre fixe pour la RD 954, à l'entrée de chaque zone 30 côté école et côté anciens établissements Blondeau.

Prix : 11 800 € HT - Subvention obtenue : 9 045 € HT

- **Mouvements de terrain dus à la sécheresse de l'été 2009** : Le classement en catastrophe naturelle a été refusé au motif que cela représente moins de 10 % du territoire communal selon le rapport des services METEO : 15 riverains sont concernés. Un recours sera fait contre cette décision.
- **Pétition reçue des habitants de la rue de La Vincourt** au vu des nuisances occasionnés par les camions se rendant chez STRATIFORME (ces gros camions ne peuvent se croiser sur le début de la rue et de ce fait abîment les trottoirs) et le stationnement des véhicules : le personnel dans sa majorité ne se gare pas sur le parking à l'intérieur de l'entreprise et occupe les trottoirs ce qui gêne les riverains.
Une rencontre avec la Commune de Mons en Pévèle et la CCPP (la voirie concernée ayant été mise à disposition de celle-ci), est envisagée pour une réponse commune.
- **Prêt de salle municipale** gratuitement aux organisations politiques ou syndicales : tant que ces demandes restent très ponctuelles, le Conseil Municipal est d'accord pour renouveler l'opération

II. Organisation du personnel communal et transport scolaire

Le départ au 1^{er} avril d'un employé communal affecté au transport scolaire et aux bâtiments nous amène à devoir repenser l'organisation du personnel et également de s'interroger sur le maintien du transport scolaire.

- **Pour ce qui concerne le transport scolaire, différents paramètres sont à prendre en compte :**
 - Nécessité de faire passer des certificats complémentaires obligatoires au 1/9/2011 pour suivre l'évolution de la réglementation aux deux personnes qui ont déjà le permis pour utiliser le bus scolaire : environ 2 X 600 €
 - Besoin de changer le bus scolaire dans l'année qui vient (Les normes ayant également évolué : le prix d'un nouveau bus serait entre 60 000 € et 100 000 € soit amortissement annuel sur 10 ans de 6 000 € à 10 000 € à comparer à l'amortissement actuel de 2 000 € par an)
 - Fréquentation sans cesse en baisse du bus scolaire : le bus scolaire est utilisé par 40 enfants (à sa mise en place, il y avait 100 enfants).
 - Enfants inscrits : 40 dont 28 de l'école publique et 12 de l'école Ste Thérèse soit 21 familles de l'école publique et 8 de l'école Ste Thérèse ; 40 % habitent à moins de 1 km des écoles ; 60 % sont localisés à la Cardonnerie, Boulenriez, Justice et Ricarderie

Le budget annuel actuel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Salaires chauffeur et accompagnateur	10 500 €	Participation des parents	3 700 €
Salairer garderier	4 500 €	Soit en moyenne 92.5 par an, par enfant	
Assurance	1 100 €		
Carburant	1 400 €		
Entretien	1 000 €		
Amortissement sur 10 ans	2 000 €		
Total	20 500 €	Recettes	3 700 €
Soit 512,50 € par enfant		Soit 92,50 € par enfant	
Coût pour la commune	16 800 €		

- Le bus scolaire étant aussi utilisé pour véhiculer le personnel communal en journée, il faudrait envisager l'achat d'un petit véhicule d'environ 10 000 € dans le cas de l'abandon du bus scolaire
- Le personnel affecté au bus scolaire travaille de 7H30 à 9H00 et à partir de 16h00 pour le ramassage, ce qui fait environ 38 heures de travail par semaine, 3 heures supplémentaires par semaine à récupérer pendant les vacances scolaires, ce qui entraîne un déficit de disponibilité pour d'autres travaux d'entretien.

Ceci étant exposé, le Conseil Municipal a pris la décision :

- D'interrompre le ramassage scolaire au 30/6/2011 car ce service revient cher à la commune pour une fréquentation sans cesse en baisse, tout en considérant que cette décision gênera malheureusement sans doute des usagers. Le poste garderier sera sans doute à maintenir car les enfants utilisant le bus scolaire iront peut être à la garderier.
- La décision est approuvée à l'unanimité, moins une abstention (Alain Bocquet)
- De ne pas remplacer l'agent quittant la Mairie pour le moment en partant du principe que certains travaux seront confiés à des entreprises, ce qui permettra également de récupérer la TVA ce qui n'est pas possible à ce jour.
 - Si des modifications devaient intervenir dans le personnel du service « espaces verts », de procéder à un recrutement sur la base d'un CDD pendant la période d'été.
 - d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à l'achat d'un petit véhicule avec galerie pour le déplacement du personnel et le transport de petit matériel.
 - Par ailleurs, un agent, Adjoint Technique de 2^{ème} Catégorie a obtenu le diplôme d'Adjoint Technique de 1^{ère} Catégorie. Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'Adjoint de 1^{ère} Catégorie afin d'en faire bénéficier cet agent.

III. Modification du P.L.U (Plan Local d'Urbanisme)

Compte tenu de certaines imprécisions, au niveau du Règlement du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U .) amenant des interprétations qui peuvent varier d'un instructeur à l'autre, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'entamer une procédure de modification du règlement du P.L.U.

Il s'agit de **modification du Règlement du P.L.U, et non pas du P.L.U lui-même et cela n'entraînera aucun changement dans le zonage.**

Le Conseil Municipal donne l'autorisation à Monsieur le Maire de constituer un groupe de travail qui travaillera donc sur cette modification du règlement du P.L.U

IV. Autorisations diverses

- Le Conseil Municipal donne son accord à l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de ROQUETOIRE (62)

V. Prochains rendez-vous

- Réunion du Conseil Municipal pour vote du Budget à prévoir le 15/4
- Rencontre entre le personnel communal et le conseil municipal ainsi que « le pot de départ » de Freddy MARTINACHE le 8/4/2011 à 18h30
- Dans le cadre du Projet d'Action 2011 et du Développement Culturel du Pays Pévèlois :
Découverte des Métiers d'art les 2 – 3 et 4 avril 2011
Festival des Arts et des Champs à Mons en Pévèle le 22 mai 2011
Parution de deux guides : **Pratique du Cheval en Pays Pévèlois** : sentiers, pensions, ; **les Services à la personne en Pays Pévèlois** : Présentation des différents services, agréments et localisation des structures.

La séance est levée à 22h40